

Présentation des groupes de travail « Stratégie Locale » de la Directive Inondation



Rappel sur les objectifs de la DI

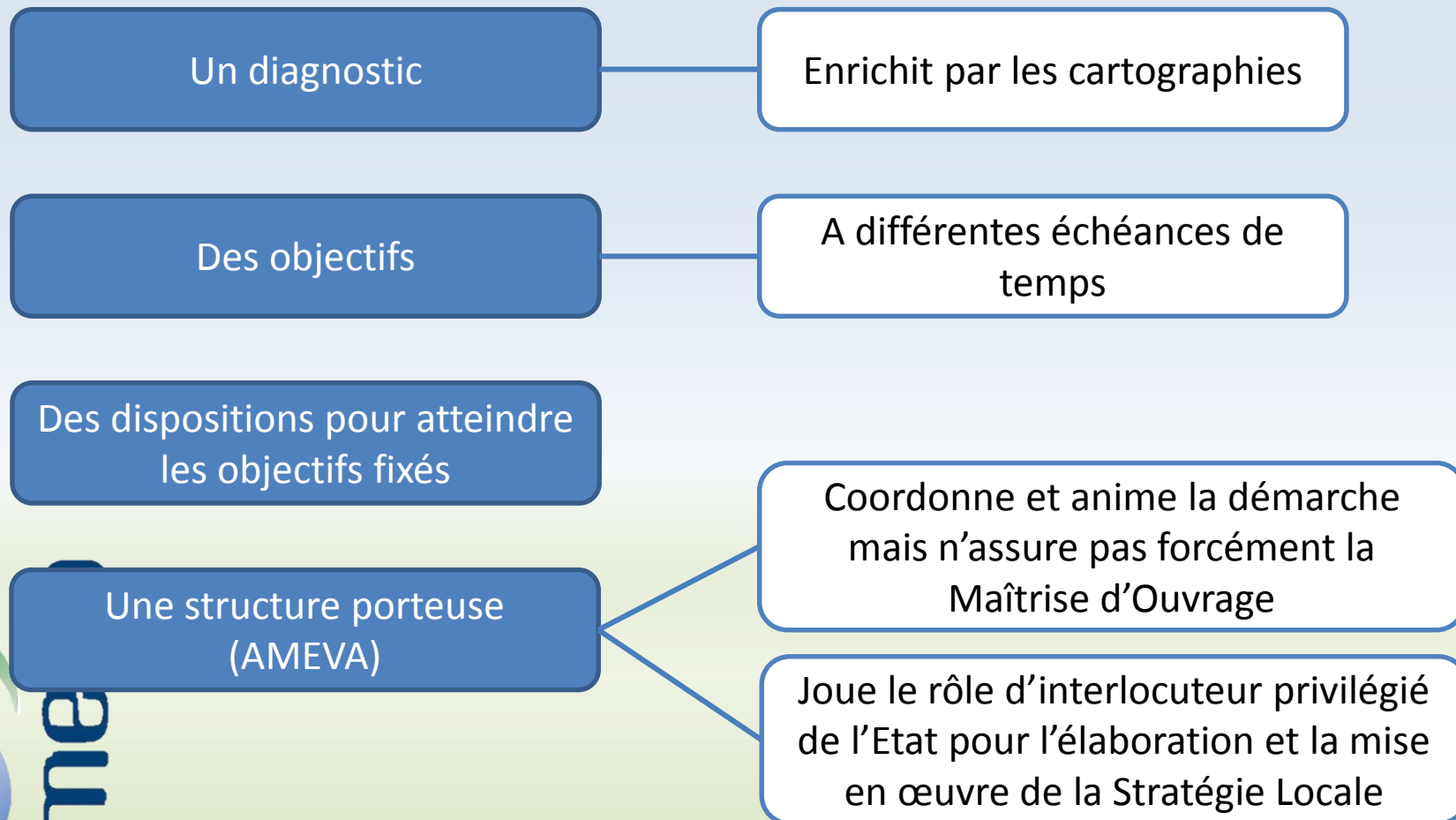
Réduire les conséquences dommageables des inondations et préserver la compétitivité économique des territoires

Augmenter la sécurité des populations et des biens exposés

Stabiliser sur le court terme, et réduire à moyen terme les dommages liés aux inondations

Réduire le délai de retour à la normale des zones sinistrées (résilience)

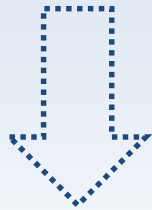
Que contient une stratégie locale?



Objectifs des groupes de travail « Stratégie Locale »

Définir des objectifs
quantifiables

Proposer des dispositions
pour atteindre ces objectifs



Par exemple



Réduire la vulnérabilité des
habitations situées en zone
inondable

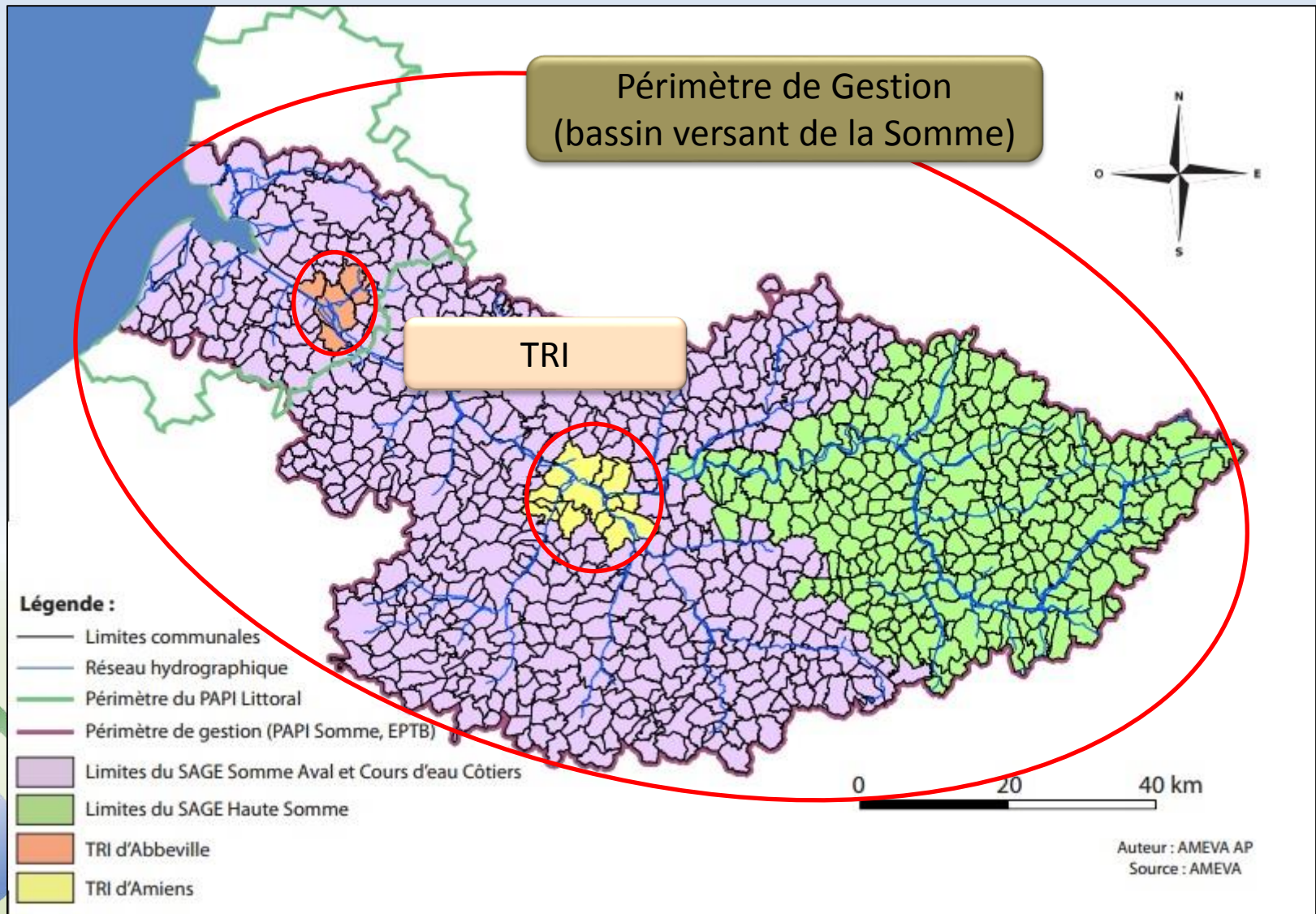


Réalisation d'une étude pour localiser les
secteurs d'habitations les plus impactés
par l'aléa inondation

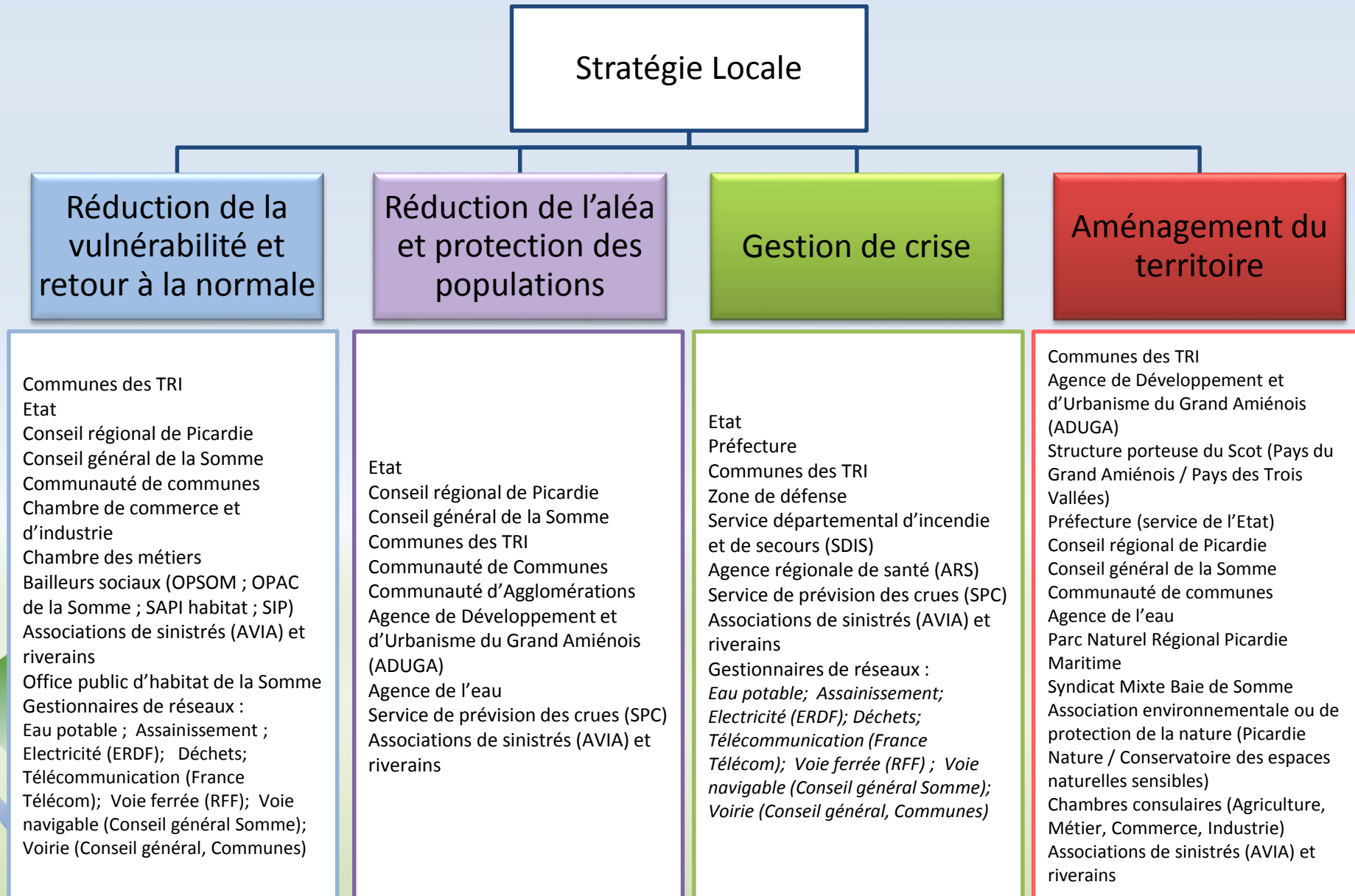


Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité
des habitats situés dans les secteurs jugés
vulnérables et proposition de travaux

Une réflexion à deux échelles



Quatre groupes de travail pour la stratégie locale



La réduction de la vulnérabilité et le retour à la normale

Objectifs

Développer la culture du risque auprès de la population
et des acteurs économiques

Réduire la vulnérabilité des habitations, activités
économiques et équipements publics

Intégrer des actions de réduction de la vulnérabilité
dans les futurs projets d'aménagement du
territoire (ZAC ,OPAH, ANRU)

Développer la culture du risque auprès de la population
et des acteurs économiques

Actions de
communication



Apporter aux acteurs du territoire
une compréhension du risque
inondation et des solutions de
prévention qui s'offrent à eux

Exemples d'actions

Intervention
dans les écoles

Elaborer son
DICRIM

Informar sur les
méthodes et
techniques de
réduction de la
vulnérabilité

Réduire la vulnérabilité des habitations, activités économiques et équipements publics

Localiser

Diagnostiquer

Sélectionner
les travaux

Aider au
montage des
dossiers

S'organiser avant la crue

Mettre en place des dispositifs
de protection légers

Mettre en place des dispositifs
de protection

Pour
l'habitat



Assurer son
autonomie (PFMS)



Dispositifs
d'étanchéité
temporaires et
amovibles
(batardeau)



Surélévation des
équipements les
plus vulnérables

Réduire la vulnérabilité des habitations, activités économiques et équipements publics

Localiser

Diagnostiquer

Sélectionner
les travaux

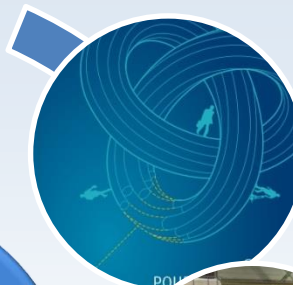
Aider au
montage des
dossiers

Organiser et planifier la gestion
de crise

Mettre hors de danger la
production

Réduire l'impact des crues sur
son activité

Pour les
activités
économiques



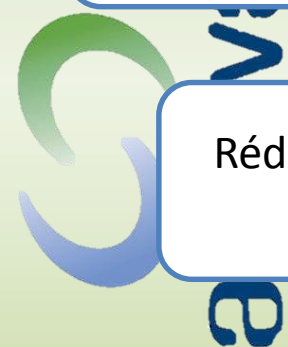
Plan de continuité
d'activité



Mise à l'abri des
stocks



Enherbement ou
pose de haies
contre le
ruissellement



La réduction de l'aléa et la protection des populations

Objectifs

Sensibiliser les populations sur le rôle des ouvrages

Réduire l'impact des crues par remontée de nappe et débordement de cours d'eau

Développer les mesures de réduction de l'aléa dites « douces »

Assurer la veille et l'entretien des ouvrages de régulation et de protection des crues

Améliorer la gestion des ouvrages en cas de crue

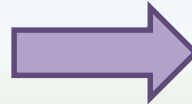
Réduire l'impact et la fréquence des phénomènes de ruissellement et coulée de boue

Un programme de réduction de l'aléa dans la continuité du Plan Somme

La Directive Inondation intervient sur le bassin versant de la Somme dans la continuité des aménagements programmés ou envisagés dans le cadre du Plan Somme



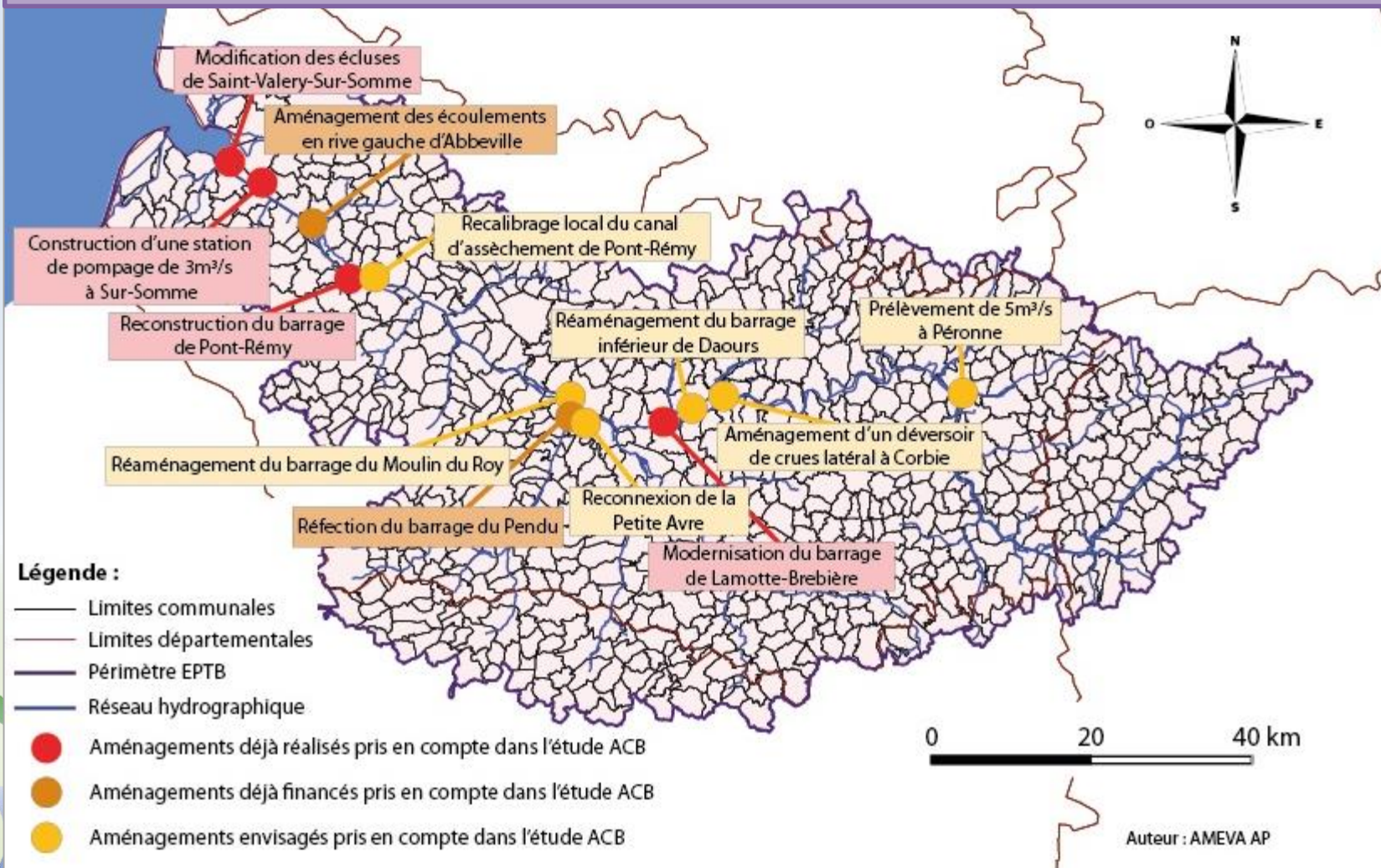
Continuité d'actions sur l'aléa remontée de nappe et débordement de cours d'eau



Aménagements ayant un impact sur les TRI

Les aménagements envisagés dans le cadre de la Directive Inondation concernent essentiellement la modernisation et l'amélioration d'ouvrages existants

Les aménagements de réduction de l'aléa remontée de nappe et débordement de cours d'eau envisagés



Le ruissellement et les coulées de boue

Déterminer quels sont les territoires les plus vulnérables?

Sensibiliser les agriculteurs à l'utilité de la lutte contre l'érosion

Diversifier les techniques de lutte proposées pour s'adapter aux contraintes locales

La gestion de crise

Objectifs

Mettre en place des outils de gestion de crise

Informar la population des réflexes à avoir en cas de crise

Former le personnel administratif à la gestion de crise

La gestion de crise

La gestion de crise est un élément indispensable de prévention et d'organisation face au risque inondation et d'amélioration de la résilience qui se décline par la mise en place de différents outils

Le Plan Communal de Sauvegarde
(PCS)

Le Plan Particulier de Mise en Sureté
(PPMS)

Le Plan Familial de Mise en Sureté
(PFMS)

La Réserve Communale de Sécurité
Civile (RCSC)

L'outil principal de la gestion de crise le PCS



ameva

Plans Communaux de
Sauvegarde

Diagnostic des risques

Alerte et information des
populations

Recensement des moyens

Détermination d'une
organisation communale
(fonctions et missions)

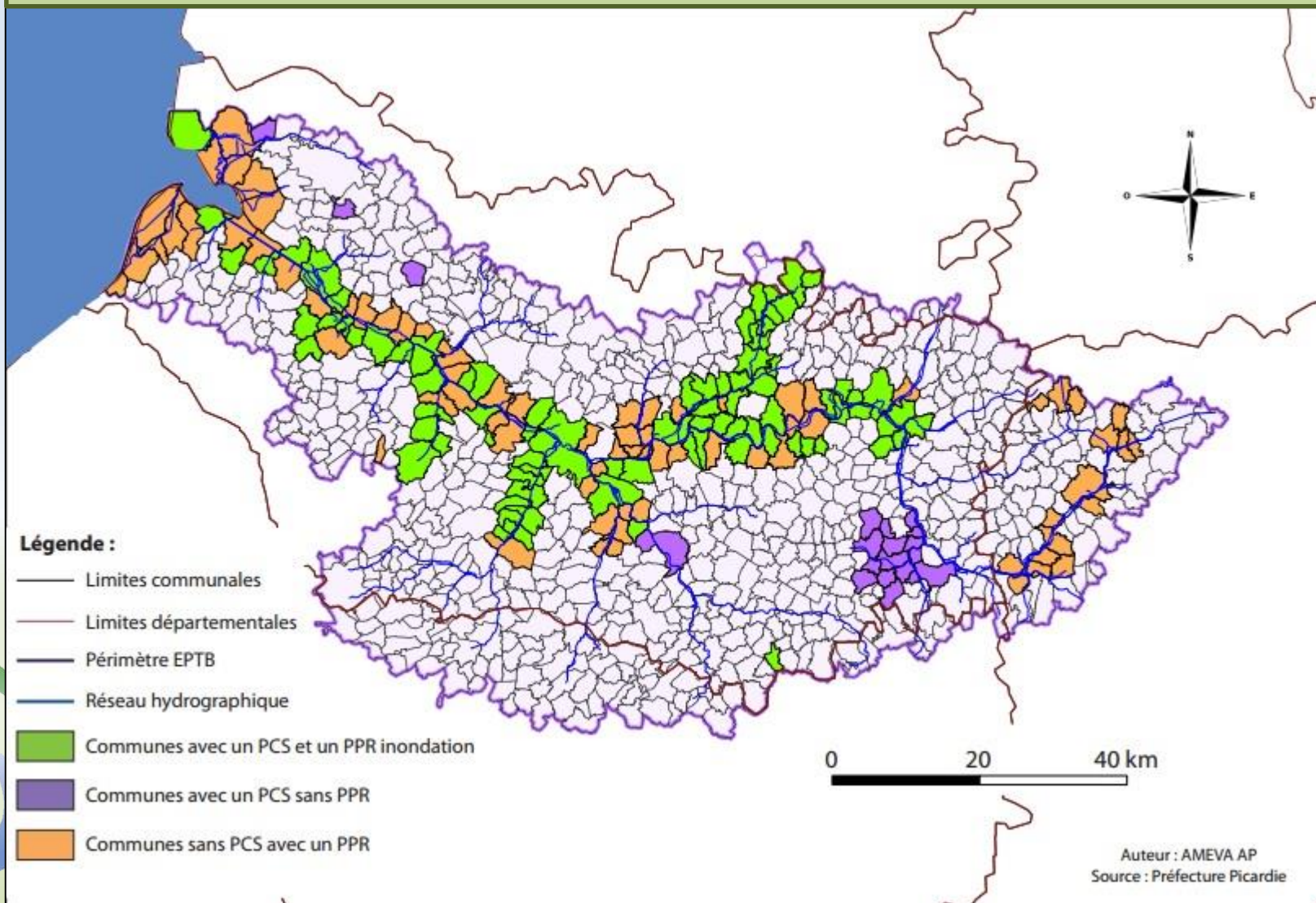
Mise en place d'outils
opérationnels

Maintien du dispositif dans
le temps

Le PCS est un
outil obligatoire
pour les
communes
disposant d'un
PPR prescrit
depuis 2 ans

Possibilité
d'utiliser le
scénario de crue
extrême lors des
exercices de mise
en situation

Les Communes disposant d'un PPRi avec ou sans PCS



L'aménagement du territoire

Objectifs

Assurer la cohérence entre les objectifs, orientations et mesures des différents outils d'aménagement du territoire

Former et responsabiliser les élus à l'aménagement adéquate des zones vulnérables

Inclure dans les zones de projet des normes de réduction de la vulnérabilité contre les inondations

L'aménagement du territoire

Assurer la cohérence entre
les Documents d'urbanisme
(Scot, PLU(I), PPRI,...)

Réduire où ne pas
augmenter la
vulnérabilité des
territoires

Développement du
territoire

Exemples de mesures de prévention et d'organisation face au risque inondation

Assurer la cohérence entre les outils d'aménagement du territoire

Elaboration de guide d'occupation des zones à risques pour les communes vulnérables

Utilisation des zones d'aménagement futurs du type Zones d'Aménagements Concertées (ZAC) et Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Calendrier des groupes de travail « Stratégie Locale »

Réduction de la
vulnérabilité et
retour à la normale

Mercredi 30 Octobre 2013 à 9h30

Réduction de l'aléa
et protection des
populations

Vendredi 08 Novembre 2013 à 9h30

Gestion de crise

Lundi 18 Novembre 2013 à 14h00

Aménagement du
territoire

Mercredi 27 Novembre 2013 à 9h30

COFIL validation
Groupes de travail

Vendredi 06 Décembre 2013 à 9h30